



Séance du 09 juillet 2025
Délibération n° 35 -09072025

OBJET : Evolution Règlement Citoyens Itinérants

Monsieur GUIARD, Vice-président du CIAS, informe le Conseil d'Administration que le CIAS du Pays de Craon a constaté à plusieurs reprises des branchements illicites sur les compteurs ENEDIS. Le gestionnaire et le CIAS ne sont pas compétents pour intervenir sur ce type de situation, qui relève d'une action conjointe d'ENEDIS et de la gendarmerie. Par contre, le CIAS constatant les infractions, il est possible d'intégrer un nouveau motif d'exclusion dans le règlement intérieur permettant ainsi la rupture de la convention d'accueil.

Par ailleurs, en cas de dépôt de ferraille en dehors de la zone prévue à cet effet ou en dehors du périmètre de l'aire permanente, considérant la dangerosité tant pour les riverains que pour l'environnement, il est proposé d'appliquer une pénalité de 50€ par jour à partir de la notification à la famille concernée.

Considérant que la gestion des aires d'accueil des citoyens itinérants a été déléguée au CIAS depuis le 08 avril 2019 par la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Le Conseil d'Administration après délibération et à l'unanimité :

- ⇒ *APPROUVE la mise en place d'une pénalité pour dépôt illicite de ferraille en dehors de l'aire permanente de 50€ par jour.*
- ⇒ *APPOUVE la rupture de la convention d'accueil en cas de constat d'un branchement illicite au compteur d'eau ou d'électricité*
- ⇒ *AUTORISE le Président ou Vice-président à signer tout document s'y rapportant et procéder aux écritures comptables nécessaires.*

Nombre de membres en exercice : 28

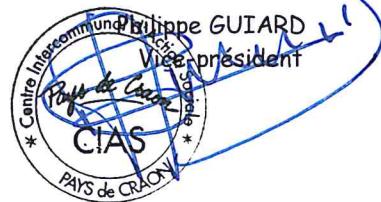
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 09 juillet 2025

Vote :

POUR : 17



CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 02 juillet 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M BOURBON Aristide, M BOURDAIS Christophe, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme EVAIN Christelle, Mme GARBE Pascale, M GAUBERT Jean-Eudes, Mme GODARD Chantal, M GUIARD Philippe, Mme MAHIER Aurélie, Mme MANCEAU Laurence, M PLANCHAIS Raymond, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé

EXCUSÉS : Mme BRÉHIN Colette, M CLAVREUL Yannick, Mme DEMENAIS Marie-Hélène, Mme DESHOMMES Catherine, Mme GUIOUILIER Anaïs, M LANGOUËT Christophe, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa, Mme TRICOT Marina

Mme GOHIER Odile donne pouvoir à M GUIARD Philippe
M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GAUBERT Jean-Eudes